

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT APPROBATION DU PROJET STRATEGIQUE SAPSAU ET DES TRAJECTOIRES STRATEGIQUES ET FINANCIERES  
POUR 2024**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

**Le projet stratégique Science Avec et Pour la Société en Auvergne (SAPSAU) pour l'année 2024**

Le projet stratégique SAPSAU de dialogue « Science et Société » porté, pour le compte de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, par l'Université Clermont Auvergne, consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires de l'académie de Clermont-Ferrand. Inscrit dans le projet stratégique de l'Université et du site pour le contrat 2021-2027 mais aussi dans la démarche I-SITE du projet CAP 20-25, il bénéficie des interactions fortes de l'UCA et de ses associés avec les entreprises et les décideurs territoriaux.

Il est constitué de cinq axes opérationnels (ou livrables du projet) :

**1/** La création d'un portail collaboratif « Puy de Sciences » qui vise à donner plus de visibilité aux actions menées avec son réseau de partenaires. Ce projet s'appuie sur le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU : évolution du CCSTI de l'UCA) et s'accompagne du développement du réseau de partenaires CSTI territoriaux et nationaux.

**2/** Les actions vers le Jeune Public aux travers notamment du dispositif Echanges Doctorant-Lycéens (EDL) et de l'organisation de la Journée Internationale des Femmes et des Filles de Science (JIFFS) ;

**3/** La création d'un musée virtuel afin de valoriser le patrimoine scientifique de l'EPE UCA et de ses partenaires, pour le faire connaître et le rendre accessible au grand public des territoires. Ce musée est intégré au portail Puy de Sciences ;

**4/** La mise en place de formations dédiées à la médiation scientifique et à la prise de parole devant les médias pour la communauté scientifique (dont les doctorants) ;

**5/** L'accompagnement des chercheurs dans le développement de projets de Sciences Participatives et pour répondre aux AAP Génériques de l'ANR sur le volet CSTI.

**I - Présentation du portail numérique Puy de Sciences mis en ligne le 2 octobre**




Puy de Sciences vise à **rendre la science accessible à un plus large public** en brisant les barrières entre la recherche académique et le grand public. Ce projet collaboratif (groupes de travail, comité éditorial, comité de rédaction, journalistes scientifiques ...) adopte **une approche pédagogique**, éthique et responsable face aux enjeux actuels en mettant l'accent sur la confiance, le respect et l'enthousiasme. Puy de Sciences proposera, à partir du 2 octobre 2023, un média au contenu varié (articles, vidéos, podcasts) et un agenda des événements de culture scientifique de l'UCA, ses membres associés, et ses partenaires. Son objectif est de créer une communauté inclusive et bienveillante de personnes curieuses et passionnées par la science avec un échange possible sur le guichet des sciences. Un espace enseignant et un musée virtuel complètent le portail. <https://puydesciences.uca.fr>



## II - Trajectoires stratégique et financière pour 2024

Les objectifs stratégiques décrits dans le projet labellisé SAPS sont réaffirmés :

- ❖ *Rendre les sciences et leurs enjeux accessibles aux citoyens en lien étroit avec la politique scientifique de site portée par l'UCA,*
- ❖ *Restaurer la confiance des citoyens dans la science,*
- ❖ *Accompagner dans une démarche science-société la recherche participative pour faire face aux défis sociétaux et aux enjeux environnementaux mondiaux.*

Les cinq livrables SAPSAU sont maintenus avec une répartition des finances qui se décline de la façon suivante :

Livrables du SAPSAU		Budget prévisionnel trajectoire 2024 (sur la base de 500 K€ de financement SAPS)
	<b>Livable 1 : CESPAU, Puy de Sciences et réseau CSTI</b>	<b>Total SAPS : 260 K€</b> <b>Total Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 430 K€</b> <i>Total des autres sources de financement : 40 K€</i>
<b>Budget SAPS</b> Ressources Humaines : personnels du CESPAU et contrat étudiant en appui au service		170 K€
<b>Budget SAPS</b> Portail web "Puy de Sciences"		25 K€ : Journalistes contributeurs 40 K€ : Communication sur les réseaux sociaux, audit du média en ligne et conseils sur le référencement
<b>Budget SAPS</b> Réseau de partenaires CSTI		25 K€ : Animation des territoires avec l'AAP « Evénements Science et Société » et les conférences sur les enjeux sociétaux « 2 heures pour comprendre »
	<b>Livable 2 : Jeune Public</b>	<b>Total SAPS : 100 K€</b> <b>Total Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 300 K€</b> <i>Total des autres sources de financement : 6 K€</i>
<b>Budget SAPS</b> Échange Doctorants-Lycéens (EDL)		10 K€
<b>Budget SAPS</b> Projets de médiation avec le jeune public et Fête de la Science		10 K€
<b>Budget SAPS</b> Éveil des jeunes filles aux sciences Journée Internationale des femmes et des filles de sciences (JIFFS)		10 K€ : Organisation JIFFS et journée d'immersion 3 K€ : Stage de Master 2 Psychologie : suivi d'une cohorte d'élèves 20 K€ : Exposition « La Science taille XXelles », édition auvergnate 40 K€ : Projet recherche –création sur les stéréotypes de genre 7K€ : Colloque de restitution du projet de recherche RIDCELS (soutenu en 2022)
	<b>Livable 3 : Musée virtuel</b>	<b>Total SAPS : 60 K€</b> <b>Total Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 35 K€</b> <i>Total des autres sources de financement : 40 K€ (demande de labellisation Micro-folies)</i>
<b>Budget SAPS</b> Vidéos « Mise au point » et « Objet de curiosité »		10 K€
<b>Budget SAPS</b> Exposition virtuelle 2024		4 K€ : Rêves de Science : intégration du site sur un serveur UCA et travail sur la présentation virtuelle des installations (avec SUC)
<b>Budget SAPS</b> AAP 2024		20 K€ : Appel à projets « Expositions virtuelles »

<b>Budget SAPS</b> Micro-foles		11 K€ : Adhésion et apport pour le matériel
<b>Budget SAPS</b> Installation de land art		15 K€ : Sabine Mirlesse, « Les portes de givre », en écho à l'exposition virtuelle 2023
	<b>Livrable 4 :</b> <b>Formations</b> <b>médiatraining et</b> <b>médiation</b> <b>scientifique</b>	<b>Total SAPS : 30 K€</b> <b>Total Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 200 K€</b> <i>Total des autres sources de financement : 10 k€</i>
<b>Budget SAPS</b> Sessions avec <i>The conversation</i> et concours d'éloquence		Trois sessions avec <i>The conversation</i> France (dans le catalogue de formation des personnels) Concours d'éloquence de juin 2024
	<b>Livrable 5 :</b> <b>Accompagnement</b> <b>des AAP SAPS et</b> <b>recherches</b> <b>participatives</b>	<b>Total SAPS : 50 K€</b> <b>Total Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 300 K€</b> <i>Total des autres sources de financement : 343 K€</i>
<b>TOTAL BUDGET ANNUEL</b> <b>2023</b>		<b>Total SAPS : 500 K€</b> <b>Total Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 1265 K€</b> <i>Total des autres sources de financement : 439 K€</i>

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;  
Après en avoir délibéré ;

#### DECIDE

D'approuver les modalités du projet stratégique Science Avec et Pour la Société en Auvergne (SAPSAU) ainsi que les trajectoires stratégiques et financières pour 2024 telles que décrites ci-dessus.

Membres en exercice : 41  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2023-09-29-03

TRANSMIS AU RECTEUR :  
PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.